

Égalité femmes - hommes et rémunérations à la ville de Vaulx-en-Velin

L'article 37 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique fait obligation aux collectivités de publier la somme des rémunérations les plus élevées et la proportion de femmes et d'hommes concernés par ces rémunérations.

En application de cet article, la commune de Vaulx-en-Velin publie la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de son périmètre.

Comme le demande la loi, le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées est également précisé.

Il ne s'agit pas de la rémunération nette perçue par les agents, mais de la rémunération brute (avec les cotisations salariales).

Siren	Employeur	Année	Sommes des 10 plus hautes rémunérations brutes en €	Nbre de femmes bénéficiaires	Nbre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en mois
216 902 569	Ville de Vaulx-en-Velin	2023	746 826,75	4	6	120
216 902 569	Ville de Vaulx-en-Velin	2022	734 090,87	5	5	120
216 902 569	Ville de Vaulx-en-Velin	2021	644 480,72	4	6	113
216 902 569	Ville de Vaulx-en-Velin	2020	694 009,51	4	6	119
216 902 569	Ville de Vaulx-en-Velin	2019	688 415,05	4	6	120
216 902 569	Ville de Vaulx-en-Velin	2018	677 472,11	3	7	120